



**CONSEIL MUNICIPAL du 09 mai 2022**  
**COMPTE RENDU**

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	10
- Nombre de voix exprimées	13

Date de la convocation : 03 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame Martin, le Maire, préside la séance.

Présents : Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Cécile Gassan, Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Pierre Dodeman, Stéphane Moniot, Jean-Claude Toudy, Adrien Bouvel-Balissat, Christophe Bellanger.

Absents : Anne-Marie Zambetti, Laurette Guillerm, Florence Hautin, Mathieu Vaillant, Grégory Lacombe. Pouvoir de Anne-Marie ZAMBETTI en faveur de Adrien BOUVEL BALISSAT.

Pouvoir de Florence HAUTIN en faveur de Sophie VAILLANT. Pouvoir de Mathieu VAILLANT en faveur de Sophie VAILLANT. Madame Sophie VAILLANT est secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 14 avril 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2022.

2/ Délibération : Devis finitions appartement 26 bis.

Monsieur Marsigny expose la situation : Jean-Luc étant absent en maladie, il ne peut faire les travaux comme c'était prévu. L'appartement pourrait être loué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Les travaux de finition (embellissement) :

Préparation des supports neufs, enduits, ponçage, (186,00 m<sup>2</sup>);

Égrenage des plafonds et des murs;

Application d'une peinture mate dans les pièces sèches, satinée dans les pièces humides, peinture de marque Tollens ou similaire, compris une passe sur l'existant. ;

Application d'une peinture micro poreuse sur les portes (5) ;

Fourniture et pose de Plinthes en mdf (44,00 ml);

Application d'une peinture blanche spécifique pour les radiateurs deux couches recto/ verso.

Devis BATECOPRO DE00004919 du 11 avril 2022 pour 8644,20 euros HT. Ce montant sera intégré à la demande de subvention par le fonds de concours 2021.

L'organe délibérant, à l'unanimité, vote pour engager la société BATECOPRO par le devis DE00009419 pour un montant de 8644.20 euros HT.

3/ Délibération : Fixation du prix du loyer de l'appartement 26 bis.

Les élus échangent sur le prix du loyer à fixer pour l'appartement au 26 bis rue Saint Jean. L'appartement est de type T3 pour une surface de 72 m<sup>2</sup>.

Le compteur d'eau est individuel, le chauffage doit être refacturé au locataire annuellement.

L'organe délibérant donne tous pouvoirs à madame le Maire pour signer le bail.

L'organe délibérant adopte à l'unanimité le prix du loyer à 500 euros de l'appartement au 26 bis rue Saint Jean. Ce loyer sera révisable annuellement selon l'indice INSEE.

4/ Planification des implantations des potelets à vélos.

Les plans du village sont mis à disposition des élus. Les potelets à vélos doivent être installés :

Position des potelets:

Au vivier

Au square du docteur Paul

Au pont de la rue Saint Jean à côté du banc

Au planimètre

Sur la place à côté du banc

Au cimetière

A l'entrée de la rue Arnold Lanson à côté du panneau d'affichage libre

Au futur parking en bas du mont Saint Mard route Eugénie

5/ Questions diverses : Compte-rendu des commissions de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Commission Transport : Monsieur Marsigny expose : 47 km de pistes cyclables seront réalisés dans les mois à venir. A noter le succès du service Allotic avec 115 750 kms de parcourus pour 200 000 euros de revenus.

La séance est clôturée à 19h20.

Affiché le 12/05/2022